



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 22 mai 2012 - 19 heures 00

RS/MG

N° 001359

Direction des Affaires
Culturelles - Demande
de subventions pour
le musée municipal

Affiché le :

Le mardi 22 mai 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération RS/MG n° 1267 du 25 octobre 2011, le Conseil a approuvé la réorganisation du service patrimoine et musée relevant de la Direction des Affaires Culturelles de la Commune d'Apt, comme suite à l'avis unanime exprimé par le Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2011.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que par la délibération n° 1331 du 13 mars 2012, le Conseil a approuvé la convention de mise à disposition, sur un temps partiel de 40 %, d'un conservateur départemental pour son service patrimoine et musée. Celui-ci assurant désormais des missions exclusivement scientifiques : conservation, expertise scientifique, récolement, publication (...).

Monsieur le Maire rappelle également que la commission culture de la ville, en date du 11 janvier 2012, a validé l'ensemble du projet culturel proposé par le service patrimoine et musée à savoir :

- La poursuite du cycle de conférences autour des collections (1 par mois)
- La reprise d'une politique d'exposition temporaire (2 par an). L'exposition « le retour des mosaïques d'Apta Julia, histoire d'une restauration » est en cours et une seconde intitulée « Vivre avec les Dieux, rites et croyances en pays d'Apt à l'époque romaine » lui succèdera à partir du 29 juin 2012.
- L'exposition du 2ème trimestre est l'occasion de poursuivre les efforts de restauration d'objets archéologiques, conservés au musée municipal.
- La réalisation de 12 dessins de restitution de sites archéologiques locaux et l'amorce d'une politique de publication des collections accompagnent ce projet d'exposition.
- L'accentuation de la participation aux grandes manifestations nationales
- La poursuite (et si possible l'intensification) des actions pédagogiques en direction du jeune public.
- La conquête de nouveaux publics et la poursuite des travaux sur les collections
- Le développement d'actions croisées avec divers partenaires

Monsieur le Maire rappelle, enfin, lors de sa séance du 11 avril 2012, le Conseil a approuvé le budget communal 2012 dans lequel étaient inscrits en dépense et en recettes les actions et projets du service patrimoine et musée. Aussi, est inscrite au titre des dépenses de fonctionnement la somme de 31 930 € correspondant notamment aux actions ci-après :

- 7000 € sont réservés à la rémunération d'un illustrateur pour la réalisation de dessins 2D, 3D et aquarelles de restitutions des principaux sites présentés dans l'exposition temporaire du 2ème semestre
- 4230 € sont réservés à l'impression d'une publication de 72 pages accompagnant l'exposition.

La somme de 11500 € prise sur le budget d'investissement du service patrimoine et musée est consacrée aux restaurations d'objets archéologiques conservés au musée municipal et destinés à être présentés dans l'exposition temporaire « Vivre avec les Dieux ».

Ces objets ont été répartis en 4 lots :

Un lot d'objets en céramique, composé de 4 coupelles à libations datées du IIe siècle ap. JC (n° 956.8.32, 956.8.34, 956.21.23, 956.21.24), d'un vase en céramique commune à pâte claire, daté du IIe siècle ap. JC (n° 958.2.58) et d'une amphore, réutilisée dans le domaine funéraire, datée du IIe siècle ap. JC (n° 958.2.150).

Un lot d'objets en verre, composé d'une urne cinéraire, datée de la fin du 1er siècle ou début du IIe siècle ap. JC (n° 956.21.7), d'une amphorisque, datée des IIe / IIIe siècles ap. JC (n° 958.2.108), d'un balsamaire, daté des IIe ou IIIe siècles ap. JC (n° 958.2.45) et d'un verre à boire, daté de la fin du 1er siècle ou IIe siècle ap. JC (n° 958.2.139).

Un lot d'objets en métal, composé d'un miroir utilisé comme couvercle de l'urne cinéraire n° 956.21.7, daté de la fin du 1er siècle ou début du IIe siècle ap. JC (n° 956.21.8) et d'un décor de plaque d'autel découvert sur le site archéologique de la villa gallo-romaine de Tourville.

Un lot d'objets en pierre, composé d'une stèle funéraire de la fin du IVe ou du début Ve siècle ap. JC (n° D 991.1.2) et de la plaque d'autel découverte sur le site archéologique de la villa gallo-romaine de Tourville, sur laquelle se fixe le décor mentionné plus haut.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser ces différentes actions, telles qu'elles ont été validées, et de solliciter une subvention d'un montant de 2 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France pour la restauration des œuvres du musée municipal, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, pour un montant de 5 615 € et du Conseil Général de Vaucluse, d'un montant de 2 500 € pour la réalisation des dessins de restitutions et l'édition du catalogue accompagnant l'exposition temporaire « Vivre avec les

dieux ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

CONFIRME, la décision de restaurer les 4 lots d'objets précités, après avis de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000, de l'exercice budgétaire 2012 (restaurations).

AUTORISE, M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 2000 €auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

CONFIRME, la décision de faire réaliser des dessins de restitution des principaux sites archéologiques présentés et d'éditer une publication destinée à accompagner l'exposition temporaire « Vivre avec les Dieux, rites et croyances en pays d'Apt à l'époque romaine ».

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits aux articles 6228 (rémunérations intermédiaires diverses et 6236 (catalogues et imprimés), chapitre 011, de l'exercice budgétaire 2012.

AUTORISE, M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 5615 €auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie et de 2500 €auprès du Conseil Général de Vaucluse.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**